

Vaudringhem infos

Septembre 2020 - www.vaudringhem.fr

Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants de Vaudringhem,

Le 15 mars dernier, une nouvelle équipe municipale a été élue dans une période où la pandémie de coronavirus était en plein développement et laissait craindre un lourd bilan.

Après une longue période de confinement, qui ne nous a pas permis de communiquer ni de travailler comme nous l'avions envisagé, l'équipe a été installée le 24 mai dernier soit plus de 2 mois après son élection.

Je tiens, ici, à remercier les membres de l'ancien Conseil Municipal et particulièrement son maire, Grégory DELATTRE, qui a dû prolonger son mandat de deux mois pour gérer les affaires courantes avant d'être libéré de sa responsabilité.

Depuis le 24 Mai, l'équipe municipale s'est mise au travail. Après l'attribution des délégations et la constitution des commissions (réunion du Conseil Municipal le 2 juin) et le vote du budget qui a eu lieu le 23 juin, chacun a été mis à contribution à de nombreuses reprises.

Le détail des comptes-rendus est consultable en mairie ou directement sur le site communal www.vaudringhem.fr

Ce mandat a débuté sous le signe de l'adaptation, adaptation à une situation nouvelle suite à cette crise sanitaire, adaptation dont on ne connaît pas tous les contours... Nul doute que cela a rendu le début du mandat que vous nous avez confié plus inconfortable que jamais mais ô combien motivant ! Nous devons rester soudés et solidaires tout en travaillant dans l'intérêt général pour poursuivre la dynamique et l'évolution de notre commune, c'est le sens de notre mission.

Toute l'équipe vous remercie encore de la confiance que vous lui avez accordée le 15 mars dernier.

Vous trouverez principalement dans cette lettre d'informations la présentation des membres du nouveau conseil municipal, les premières décisions municipales et quelques rappels réglementaires.

Un bulletin municipal complet sera diffusé en fin d'année.



Bien à vous,

*Le
Maire,*

Olivier MERLO

Votre conseil municipal

Les Adjoints



Dany VASSEUR
1^{er} Adjoint

Bâtiments communaux, Equipements collectifs et voirie (routes et bordurations).
Membre du CCAS



Anne LEMAIRE
2^{ème} Adjointe

Entretien et amélioration du cadre de vie, Communication et information, espaces verts, éclairage public, embellissement de la commune, sécurité routière.
Membre du CCAS



Eddie SPECQUE
3^{ème} Adjoint

Urbanisme, affaires agricoles et chemins communaux, défense incendie

Les Conseillers Municipaux



Michel DEREU
Conseiller Municipal Délégué aux affaires scolaires, éducatives et culturelles,

Communication et Information, finances et budget



Muriel VASSEUR
Conseillère Municipale

Entretien et amélioration du cadre de vie, affaires scolaires, finances et Budget



Delphine WEPIERRE
Conseillère Municipale

Entretien et amélioration du cadre de vie, communication et Information.
Membre du CCAS



Céline SPECQUE
Conseillère Municipale

Affaires Scolaires, communication et Information



Roger CARTIAUX
Conseiller Municipal

Bâtiments communaux et voirie, entretien et amélioration du cadre de vie, appel d'offres.
Membre du CCAS



Lionel CARPEN
Conseiller Municipal

Entretien et amélioration du cadre de vie, urbanisme, chemins communaux



Freddy DUFOUR
Conseiller Municipal



Gilles DEBROUCKER
Conseiller Municipal

3



Eric VASSEUR
Conseiller Municipal

Bâtiments



Christophe EVRARD
Conseiller Municipal

Bâtiments



Christophe BAROUX
Conseiller Municipal

Entretien et amélioration

**Les délégations et les commissions ont été votées lors de la réunion
du
Conseil Municipal le 2 juin 2020**

Pour rappel, les Commissions Municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Elles n'ont aucun pouvoir décisionnel ; le Conseil Municipal est le seul décisionnaire. Les réunions des commissions ne sont pas publiques.

- ✓ Commission «Affaires scolaires» réunie le 10/06/2020
- ✓ Commission «Bâtiments et voirie» réunie le 13/06/2020
- ✓ Commission «Communication et information» réunie le 15/06/2020
- ✓ Commission «Finances et budget» réunie le 20/06/2020
- ✓ Commission «Amélioration du cadre de vie, espaces verts et sécurité routière» réunie le 07/07/2020

**Approbation du Compte Administratif 2019 et vote du Budget
Primitif 2020 effectués lors de la réunion du Conseil Municipal
le 23 juin 2020**

- ✓ Vote du Compte Administratif :
 - en Section de fonctionnement un excédent de 223 496,01 €
 - en Section d'investissement un excédent de 23 879,84 €
- ✓ Vote du Budget Primitif :

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020 équilibré en dépenses et recettes.

 - en Section de fonctionnement à 454 277,01 €
 - en Section d'investissement à 130 295,00 €

**Principales décisions municipales prises au cours de ces 3
derniers mois**

- ✓ **Achat d'un terrain rue de l'Avesnes** : la municipalité a eu l'opportunité d'acquérir un terrain situé en plein centre du village, à proximité immédiate de l'église pour un montant total de 16 000 euros (hors frais notariés). Cette acquisition s'inscrit pleinement dans notre projet d'aménagement du centre-village. Dans ce cadre, notre municipalité va s'appuyer sur les services du Département (Ingénierie 62 et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement CAUE).
- ✓ **Travaux de voirie** : dans les prochains jours, les rues Lannoy et de la Herse vont faire l'objet de travaux. Ces travaux avaient été reportés en raison du confinement puis des congés annuels de la société exécutrice.
- ✓ **Zone 30** : un arrêté sera prochainement rédigé pour limiter la vitesse maximale à 30 km sur l'ensemble de la rue du Brûle. Une réflexion globale

sera conduite avec les services départementaux pour améliorer la sécurité routière sur l'ensemble de la commune.

✓ **Sacristie** : sur proposition de la commission «Bâtiments communaux», l'intérieur de la sacristie a été entièrement rénové du sol au plafond (peinture, papier peint, lino...)

✓ **Campagne de dératisation** : compte tenu de la prolifération des rats sur certaines zones habitées de la commune, il a été décidé de lancer une campagne de dératisation. Très prochainement, la commune mettra à disposition des habitants une quantité de raticide (environ 1 kilo par habitation et 20 kilos pour les exploitations agricoles)

✓ **Achat de masques** : la commune a fait l'acquisition d'un stock de masques en tissus lavables. Ces masques (1 par habitant) seront distribués à tous les habitants.

✓ **Création d'un groupe Facebook et modernisation du site communal** : sur proposition de la commission « Communication et Information, il a été décidé d'ouvrir un groupe Facebook, libellé « Vaudringhem en avant ». Actuellement, 165 membres constituent ce groupe créé il y a seulement 2 mois. N'hésitez pas à vous y inscrire et à partager vos messages. En parallèle, le site communal (www.vaudringhem.fr) continue de se moderniser.

✓ **Mise en place d'un marché hebdomadaire** : la municipalité a décidé de vous proposer la tenue d'un marché au centre de notre village. D'ici la fin du mois, vous pourrez venir chaque jeudi (de 16h30 à 19 h) profiter des produits proposés par les commerçants installés sur le parking municipal.

✓ **Démoussage des trottoirs** : à la demande de la municipalité, l'association « Campagne services » a effectué au début de l'été un nettoyage complet des trottoirs de la commune. Pour l'amélioration du cadre de vie et donc pour le bien de tous, chaque habitant(e) est invité(e) à participer au maintien de la propreté (trottoirs, borduration et taille des haies) le long de sa (ou de ses) propriété(s). Un arrêté municipal sera prochainement rédigé dans ce sens.

✓ **Défense incendie** : certaines zones de la commune ne semblent pas suffisamment bien protégées contre les incendies. En lien direct avec le Service départemental d'incendie et de secours – SDIS 62, l'ensemble du dispositif de défense incendie va faire l'objet d'une étude approfondie pour déterminer les priorités et les travaux à réaliser dans ce domaine.

Covid-19

✓ **Repas des aînés** : compte tenu du contexte sanitaire et en lien avec les membres du C.C.A.S, il a été décidé d'annuler le prochain repas des aînés prévu le samedi 19 septembre prochain. Pour l'année prochaine, rendez-vous a été pris pour le Samedi 11 septembre 2021 au restaurant le Chantauvent.

Civisme et réglementation

✓ **Déchets verts** : il est important de rappeler que le brûlage de déchets verts est formellement interdit par la réglementation. En effet, selon les autorités nationales, le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Le non-respect de cette interdiction est une infraction pénale constitutive d'une contravention de 3ème classe (contravention jusqu'à 450 euros).

En ce qui concerne la tonte des pelouses, chaque habitant doit gérer son stock d'herbe coupée. Plusieurs solutions existent : dépôt en déchetterie, compostage ou épandage sur son propre terrain. En aucun cas, l'herbe récoltée ne doit être dispersée sur le domaine public (accotement) ou sur la propriété d'autrui (sauf autorisation expresse du propriétaire).

✓ **Tapage nocturne** : au cours de cet été et à plusieurs reprises, il a été constaté dans le centre du village des problèmes de bruits nocturnes. Certes, il n'est pas interdit de se promener le soir dans la commune mais cela doit se faire dans le respect du voisinage.

Il est également important de rappeler que les parents demeurent responsables des actes de leurs enfants mineurs.

✓ **Problème de voisinage** : je suis régulièrement interpellé pour des problèmes entre voisins. Je souhaite préciser que le Maire n'est pas compétent pour régler tous les problèmes de voisinage. Dans certaines situations, je peux avoir un rôle de médiateur mais il me semble important qu'une bonne communication et qu'un respect mutuel entre voisins reste la meilleure des solutions. A défaut et pour éviter des actions en justice, le conciliateur de justice peut intervenir avec pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. Monsieur Dominique LETERME peut vous accueillir sur rendez-vous au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (C.C.P.L) (03/21/12/94/94). Je précise que sa saisine est gratuite.

✓ **Règles en matière d'urbanisme** : il est encore fréquent de constater que certains travaux de construction sont réalisés sans autorisation et donc dans l'illégalité. Avant d'engager ce type de travaux, nous vous conseillons de prendre contact avec la mairie. En lien avec les services de la C.C.P.L en charge de la bonne exécution du P.L.U.I, nous pourrions vous indiquer les formalités à accomplir et vous accompagner dans vos démarches.

✓ **Chiens errants** : afin d'éviter tout accident, je souhaite rappeler aux propriétaires de chiens l'importance de surveiller leurs animaux. En effet, il n'est pas autorisé de laisser divaguer les chiens dans les rues de la commune.

Le Maire,

Horaire du secrétariat de Mairie : Mardi de 15h30 à 19h et Vendredi de 15h à 18h
Permanence de Monsieur le Maire (ou de l'un de ses Adjointes) aux mêmes horaires de
préférence sur Rendez-vous.